
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11
Pouvoirs : 0
Date de la convocation : lundi 05 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 20 heures 30 minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Yves CROZET, le Maire.

En application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le conseil municipal de la commune de SAINT GERMAIN LA MONTAGNE a dû être déplacé dans la Salle des Fêtes de la commune de Saint Germain la Montagne située 20 Chemin de VERNAY.

Étaient présents : CROZET Yves, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, VERMOREL Jean, VOLLE Thierry, BRIDAY Pascal, JOUBERT Flore, JULIEN Camille, DEGUT Patrick, ARMAND Pascale, DEMURGER Marie-Christine.

Secrétaire : Mme ARMAND Pascale

M. Yves Crozet, ouvre la séance avec diverses informations générales :

- Le Repas des anciens a dû être annulé. Un courrier a été envoyé à chaque personne concernée. Il est décidé que les personnes de plus de 70 ans, habitant en résidence principale dans la commune ou dans les EHPAD de Belmont ou Chauffailles recevront, au début de 2021, la visite de membres du conseil qui leur apporteront un colis. Cela sera fait en même temps que la distribution du bulletin municipal.
- Jus de pommes organisé par le comité des fêtes : modification de la date au 17 octobre 2020 au lieu du 10 octobre. Une information sera faite sur le site internet de la commune en plus de celle réalisée par les organisateurs.
- Cérémonie du 11 Novembre : aura lieu le dimanche 15 novembre à 11h00 devant le monument aux morts.
- Calendrier des déchets : la Communauté de Communes va le transmettre en mairie, il sera distribué ensuite
- Déchets ménagers et recyclage : Une exposition sur la gestion des déchets sera installée à la Bibliothèque du village à partir du 20 octobre et jusqu'à la fin de l'année. Elle sera visible aux heures d'ouverture.

Approbation du compte-rendu du 17 juillet 2020 :
Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

TÉLÉPHONIE MOBILE :

Un arrêté ministériel a été pris et communiqué en mairie. Il vise à améliorer la couverture mobile, notamment dans la zone située au nord de la commune. L'opérateur désigné pour construire et mettre en service le relais pour le compte de tous les opérateurs est BOUYGUES TELECOM. Le temps de réalisation est estimé à deux ans car il faut d'abord trouver l'emplacement et en organiser l'accès.

ÉVOLUTION DES TARIFS DE L'EAU :

Le conseil après avoir délibéré et à l'unanimité décide qu'à partir du premier janvier 2021, le forfait pour le Droit de branchement au réseau d'eau potable communal sera de 1000€ du fait de l'extension du réseau d'eau. Le compteur d'eau et le regard sont fournis par la commune.

Après consultation des techniciens de la Communauté de Communes et du Département, les travaux nécessaires à l'amélioration de notre service d'eau potable seront organisés de la façon suivante. Une subvention sera demandée d'ici à fin décembre 2020 à l'Agence de l'eau, au Département et à la Préfecture pour le financement d'une étude sur la sécurisation de la ressource en eau (nouveau captage ?) et sur l'amélioration de sa qualité (re-minéralisation). Sur la base de cette étude, une demande de subvention sera déposée auprès des mêmes organismes à la fin de 2021 afin que les travaux se déroulent entre 2022 et 2023. Il est à noter que la consommation de l'eau en septembre sur la commune a été critique : 24m³ consommés chaque jour pour 28m³ de rendement des sources.

En ce qui concerne l'extension du réseau d'eau et d'électricité pour alimenter les parcelles constructibles le long de la route de Belmont, des études sont en cours avec le SIEL pour coupler l'arrivée de l'électricité et de l'eau dans la même tranchée.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DU SPANC (Service public de l'assainissement non collectif) :

Comme il n'y a pas d'assainissement collectif dans la commune, toutes les maisons habitées doivent être équipées d'une fosse septique conforme aux normes en vigueur. Le SPANC est chargé de les vérifier. Le rapport 2019 est présenté au conseil pour information. Il est consultable en mairie sur demande.

Il y a 153 maisons équipées d'une fosse septique à St Germain. 35 contrôles ont été réalisés pour l'année 2019 et les recommandations nécessaires ont été faites quand il y avait des problèmes. Les travaux de mise aux normes doivent être impérativement effectués.

Pour 2019 et les années à venir, les tarifs sont de :

- 180€ pour le contrôle des installations existantes, un contrôle tous les dix ans.
- 120€ pour le contrôle de conception et d'implantation des habitations neuves ainsi que pour les installations réhabilitées (pour chaque dépôt de dossier)
- 80€ pour le contrôle d'exécution (habitations neuves ou installations réhabilitées)
- 180€ pour le contrôle périodique (habitations existantes ayant préalablement subi un premier contrôle)
- 180€ pour le contrôle en cas de mutation. Lors de la vente d'un bien, un certificat de conformité doit être fourni à l'acheteur.

BILAN SOCIAL :

M. le Maire passe la parole à la secrétaire de Mairie qui l'a réalisé.

Il est réalisé tous les deux ans sur l'année antérieure, sera obligatoirement présenté en conseil municipal à partir de 2021.

A retenir concernant l'année 2019:

- 2 fonctionnaires sur l'année : 1 agent technique à temps plein, 1 administratif à temps partiel, parti par mutation au 15 avril 2019
- 1 contractuelle à mi-temps arrivée au 15 avril 2019 sur le poste administratif. L'autre-mi-temps est effectué à Belleruche.
- Parité homme femme respectée
- Pas d'absentéisme, d'accident du travail, de sanction disciplinaire ainsi que de promotion interne sur demande des agents.
- Age moyen des agents 55 ans
- Les charges de personnel représentent 32% des dépenses de fonctionnement
- Formation de 3 jours pour le personnel administratif
- Un point à améliorer, le document unique des risques professionnels. Il avait été commencé par l'ancienne secrétaire de mairie et doit être finalisé.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de reporter les montants alloués aux associations non communales de la façon suivante :

ADAPEI CHARLIEU/ 100€ ; Amicale des Sapeurs-pompiers de CHAUFFAILLES : 45€ ; Amicale des Sapeurs-pompiers de BELMONT DE LA LOIRE : 45€ ; ADMR du canton de BELMONT DE LA LOIRE : 100€ ; OASIS-APEI Chauffailles : 100€ et DÉFI ANTHONY : 50€.

REMBOURSEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE de l'année 2019/2020 :

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de rembourser à chaque enfant prenant le car scolaire du Conseil Général en primaire durant l'année scolaire 2019/2020, 110€ par enfant. Le dédommagement qui va être reçu courant 2021 par les familles pour arrêt des transports scolaire suite à la COVID-19 devrait avoisiner 20€ par enfant, en bons d'achat. Il n'en n'est pas tenu compte pour le remboursement.

ACCEPTATION DU DEVIS POUR VITRINE D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR :

Le devis de l'entreprise SEDI pour 2 vitrines murales extérieures de 1128.60€ HT soit 1354.32€ TTC est accepté à l'unanimité après délibération.

Pour relier en un volume unique les délibérations du conseil des 4 dernières années, **le devis de SEDI est également accepté à l'unanimité après délibération** pour 128€ht soit 153.60€TTC.

Il sera demandé à ce fournisseur de faire une proposition de devis pour changer les drapeaux de pavage qui sont mis au-dessus de la Mairie.

DIF (droit individuel à la formation) des ÉLUS :

Un courrier a été reçu en mairie de la Préfète de la Loire pour rappeler les nouvelles règles applicables au droit individuel à la formation des élus locaux.

Les élus feront savoir auprès de la secrétaire de mairie leurs souhaits qui seront transmis à la communauté de commune de Charlieu-Belmont. Les élus ont droit à 20h par année de mandat.

PASSAGE SUR LA COMMUNE DES VÉHICULES MOTORISÉS :

Suite à la demande du RAID-BLEU du passage, fin octobre 2020, de 400 véhicules motorisés sur plusieurs kilomètres de chemins de la commune, un refus a été formalisé. Il en a été de même dans plusieurs communes voisines, du fait des dégâts prévisibles et des nuisances pour les habitants.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas faire d'arrêté général réglementant la circulation des véhicules motorisés sur les chemins mais de prendre la décision au coup par coup.

QUESTIONS DIVERSES :

- Une demande d'un administré a été reçue en mairie pour l'utilisation de la cuisine, plonge et lave-vaisselle de la salle des fêtes, 1 fois par semaine, dans le cadre de son entreprise de conserve à froid. Le conseil attend la réponse de Légifrance qui a été consulté pour vérifier les responsabilités, afin de se prononcer sur le prix et les modalités de location.
- En 2021, il est prévu que les élections régionales et départementales auront lieu le même jour (date encore incertaine). Pour des raisons de tenue de bureaux de vote distincts, il va être demandé à la Préfecture de déplacer le bureau de vote en Salle des Fêtes.
- Illuminations : elles seront renforcées vers le sapin. Une réflexion est en cours en ce qui concerne la façade de la mairie.
- Tracteur communal : Trois devis pour refaire l'embrayage, ont été demandés aux entreprises de Chauffailles : CMAC, SARL COGNARD et l'entreprise TOUT POUR LA MOTOCULTURE de M.PERRIN. Le conseil après avoir délibéré et à l'unanimité accepte celui de M.PERRIN qui jusqu'à présent fait l'entretien du tracteur.
- Filière BOIS : propose de présenter ses activités et de mettre en relation les communes et les acteurs du bois. Cela pourrait se faire en début d'un prochain conseil municipal.
- Il est envisagé de faire venir M. VALORGES Président de CHARLIEU-BELMONT Communauté pour présenter la communauté de commune en début de conseil. Une information sur le site sera faite aux administrés pour qu'ils puissent y assister.
- Élagage des arbres en bordure de voirie : un courrier sera fait aux propriétaires qui ne l'ont pas déjà réalisé. Pour l'élagage des arbres de la commune un devis sera demandé à des professionnels.
- Travaux électriques dans les logements communaux du rez-de-chaussée : Ils enfin été réalisés par l'entreprise CHETAÏL
- Un changement de chauffe-eau a été réalisé dans un logement communal.
- Un courrier a été transmis aux locataires de la mairie pour une réunion de concertation sur les travaux envisageables dans la cour de la mairie.
- Délibération pour la 2^{ème} phase de l'EAGB : **Le conseil à l'unanimité et après avoir délibéré autorise** le maire à faire la demande de subvention auprès de la Région à ce propos.

La séance est levée à 22 heures 30.

Prochain conseil municipal : vendredi 04 DÉCEMBRE 20h30

Le Maire, Yves CROZET.

